

Ce fascicule a été établi par Messieurs L. OLLÉON, F. DONNAT et D. CASAS, maîtres des requêtes chargés du Centre de documentation, P.-Y. MARTINIE, attaché au Centre de documentation, et Madame C. RAMALAHANO-HARANA.

ABONNEMENT ANNUEL PARTANT DU 1^{er} JANVIER 2003

France et D.O.M. 150 €
Etranger. 166 €

Montant de l'abonnement à l'ordre de DALLOZ-SIREY
à adresser à _____

DALLOZ, BP 150, 94208 Ivry-sur-Seine Cedex

Les abonnés qui, à la réception de ce numéro, constateront que la livraison précédente ne leur est pas parvenue, sont priés d'en aviser le service des abonnements, sans délai, l'éditeur ne pouvant garantir pendant plus de 6 mois, le service des numéros manquants.

TABLE DES MATIÈRES

ACTES LÉGISLATIFS ET ADMINISTRATIFS. — DIFFÉRENTES CATÉGORIES D'ACTES : 1, 33, 45.
VALIDITÉ DES ACTES ADMINISTRATIFS - COMPÉTENCE : 30, 52. - FORME ET PROCÉDURE : 36, 53. -
MOTIFS : 53.

CAPITAUX, MONNAIE, BANQUES. — CAPITAUX : 45. BANQUE DE FRANCE : 47.

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES. — DISPOSITIONS GÉNÉRALES : 4. COMMUNE : 18.
DÉPARTEMENT : 18. RÉGION : 19. COOPÉRATION : 19.

**COMMERCE, INDUSTRIE, INTERVENTION ÉCONOMIQUE DE LA PUISSANCE
PUBLIQUE.** — RÉGLEMENTATION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES : 28.

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES. — PORTÉE DES RÈGLES DE DROIT COMMUNAUTAIRE : 55.

COMPTABILITÉ PUBLIQUE. — RÉGIME JURIDIQUE DES ORDONNATEURS ET DES COMPTABLES : 49.

CONTRIBUTIONS ET TAXES. — GÉNÉRALITÉS : 64. IMPOSITIONS LOCALES AINSI QUE TAXES
ASSIMILÉES ET REDEVANCES : 4. IMPÔTS SUR LES REVENUS ET BÉNÉFICES : 39.

DROITS CIVILS ET INDIVIDUELS. — CONVENTION EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME : 4,
17, 31, 45, 57.

ÉTRANGERS. — ENTRÉE EN FRANCE : 1.

JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES ET JUDICIAIRES. — MAGISTRATS ET AUXILIAIRES DE LA
JUSTICE : 36.

LOGEMENT. — HABITATIONS A LOYER MODÉRÉ : 19.

PENSIONS. — PENSIONS CIVILES ET MILITAIRES DE RETRAITE : 53, 55.

PROCÉDURE. — DIVERSES SORTES DE RECOURS : 55. PROCÉDURES D'URGENCE : 4, 41.
PROCÉDURES INSTITUÉES PAR LA LOI DU 30 JUIN 2000 : 4, 50, 65, 67, 68. JUGEMENTS : 21, 59.
POUVOIRS ET DEVOIRS DU JUGE : 49, 53.

RADIODIFFUSION SONORE ET TÉLÉVISION. — SERVICES PRIVÉS DE RADIODIFFUSION SONORE ET DE TÉLÉVISION : 43.

RESPONSABILITÉ DE LA PUISSANCE PUBLIQUE. — RESPONSABILITÉ EN RAISON DES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS DES SERVICES PUBLICS : 41.

SANTÉ PUBLIQUE. — LUTTE CONTRE LES FLÉAUX SOCIAUX : 57.

TRAVAIL ET EMPLOI. — INSTITUTIONS DU TRAVAIL : 35. CONVENTIONS COLLECTIVES : 62. CONDITIONS DE TRAVAIL : 33, 52, 57. INSTITUTIONS REPRÉSENTATIVES DU PERSONNEL : 35.

TRAVAUX PUBLICS. — RÈGLES DE PROCÉDURE CONTENTIEUSE SPÉCIALES : 21.

URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE. — RÈGLES GÉNÉRALES D'UTILISATION DU SOL : I. PROCÉDURES D'INTERVENTION FONCIÈRE : 59.

22 JANVIER 2003 - 28 FÉVRIER 2003

Publication bimestrielle

Recueil LEBON

**Recueil des décisions
du
Conseil d'Etat**

**Statuant au contentieux,
et du Tribunal des conflits,
des arrêts des cours administratives d'appel
et des jugements des tribunaux administratifs**

**Collection Lebon, Panhard, Chalvon-Demersay
Fondée en 1821**

**Publié sous le haut patronage
du Conseil d'Etat**

Année 2003